

PLACE PUBLIQUE

Collectif de citoyens cogolinois

contact@placepubliquecogolin.fr

Cogolin, le 25 juillet 2014

Francis JOSE-MARIA
Président de l'association Place Publique
130, avenue de la Giscle
83310 COGOLIN

à

Monsieur le Maire de Gogolin
Hôtel de ville
83310 Cogolin

Objet : Demande de suspension des délégations de monsieur Masson

Monsieur le Maire,

Suite à l'information de la révocation de monsieur Masson de la police municipale de Cannes et de la fonction publique territoriale, je vous demande, au nom de l'association Place Publique, de bien vouloir suspendre votre premier adjoint de toutes ses délégations.

La lourde sanction prononcée par le conseil de discipline présidé par un magistrat du tribunal administratif doit reposer sur des faits graves et réputés avérés. Elle constitue une mise en cause à la fois sérieuse et inquiétante de monsieur Masson. Même si ce dernier a fait appel de cette décision, appel qui n'est pas suspensif, il nous paraît incompatible qu'une personne révoquée de la fonction publique territoriale puisse continuer à exercer toute fonction élective. Vous devez suspendre monsieur Masson et nous vous demandons d'appliquer le principe républicain qui veut qu'un élu gravement mis en cause démissionne ou se mette en retrait de ses fonctions dans l'attente d'un prononcé définitif.

Je vous prie de recevoir, monsieur le Maire, mes salutations républicaines les plus attentives.

Francis JOSE-MARIA
Président de l'association PLACE PUBLIQUE